



F.S.U. 58 2015

Déclaration de la FSU au CTSD du 18 mars

Nous sommes réunis aujourd'hui sur la question des postes d'enseignants et des services partagés pour les collèges du département. Cette réunion arrive à un moment où l'inquiétude des personnels en collège est vive devant les annonces qui s'accumulent. Les annonces du 11 mars ne peuvent que susciter le mécontentement tant elles vont à l'encontre de la réforme qu'il faudrait mettre en œuvre. En effet, à écouter notre ministre, la réforme projetée reprend l'essentiel des points décriés dans la réforme des lycées mise en place par le gouvernement précédent et dont le bilan n'a jamais été fait. De plus, elle réactive des dispositifs que les établissements ont souvent choisis de réduire, pour faire un meilleur usage des heures. Ce projet ne prend en compte ni les aspirations des enseignants sur le terrain, ni les résultats de la recherche en éducation. Aujourd'hui les enseignants se battent au quotidien dans leur classe pour la réussite des élèves et l'on ne voit pas dans ce projet une réponse aux problèmes qu'ils rencontrent : augmentation des effectifs de classes, diminution des moyens pour le travail en groupes, manque de cohérence des programmes, multiplication des réunions et des prescriptions, mixité sociale et scolaire de plus en plus faible, absence de moyens pour la concertation et le travail collectif, formation initiale et continue des enseignants en berne. Au contraire, ce projet va multiplier les réunions au détriment de la disponibilité pour les élèves, utiliser des moyens dans des dispositifs qui ont largement prouvé leur inefficacité au risque d'aggraver encore les difficultés des élèves les plus faibles. Pour la FSU, il faut une autre réforme qui permette aux enseignants de traiter la difficulté scolaire au sein de la classe, où chacun connaît ses élèves, grâce à des horaires disciplinaires maintenus et renforcés par des dédoublements. Il y va de l'avenir du système éducatif, de sa capacité à remplir sa mission et de sa capacité à recruter des enseignants.

De plus, nous avons été étonnés dans la présentation du 11 mars, par l'appréciation caricaturale que la ministre porte sur le collège. Elle rappelle les analyses qui prévalaient sous les précédents quinquennats. Est-ce à dire que l'on remet en cause la priorité à l'école primaire qui partait du constat que les difficultés des élèves avaient souvent des racines dans le premier degré ? Doit-on considérer que la réforme du premier degré est aboutie et suffisante notamment en termes de moyens ?

Nous dirons quelques mots sur le premier degré dans le département, les personnels se trouvent dans une situation d'inconfort du fait que :

d'un côté les décisions de carte scolaire ne seront arrêtées qu'après la période électorale,

dans le même temps les IEN annoncent les mesures dans les écoles.

Quant à la saga des écoles de Nevers, nous pouvons comprendre la colère des personnels auxquels on présente comme des hypothèses des décisions déjà prises sur des projets fort contestables et non concertés. Il nous faudra aussi nous pencher très sérieusement sur les quelques situations de collègues pour lesquels

les regroupements d'école seront synonymes de baisse de salire substantielle. Mais il n'y a pas que Nevers dans la Nièvre et d'autres communes sont en émoi : celle dont la fermeture d'une classe signifie la fermeture de l'école et le départ, bien souvent, de la dernière présence d'un service public.

Nous parlerons également des écoles dont les effectifs sont qualifiés par le snuipp-fsu de raisonnables et facteurs de bons résultats et qui se trouvent tout à coup sur la sellette. Nous aborderons aussi les problématiques préoccupantes ou spécifiques dont il conviendra d'approfondir l'analyse lors du CTSD 1er degré. Comme nous l'avons abordé en audience, l'attribution d'un PMQC que nous appellerons dorénavant avec l'acronyme LDC (lot de consolation) est un détournement de la philosophie initiale du pmdc que le Snuipp-fsu appelle de ses vœux depuis des années

A tout le moins, l'après refondation ne génère pas de réel soulagement dans le quotidien des collègues dont l'avenir en 2015 ne s'éclaire pas et qui explique sans doute le grandsuccès que connaît notre réunion d'information syndicale d'aujourd'hui sur les secondes carrières.

Pour revenir à l'objet de cette réunion, la FSU dénonce la suppression de postes alors que les besoins de plus d'encadrement dans les collèges sont criants. Nous regrettons que le nombre de compléments de service continue de progresser (+7 %). D'ailleurs, nous considérons que les compléments de service de 3h ou moins devraient être annulés pour laisser le collègue à disposition de son établissement comme la formulation du décret ORS le permet. Une telle mesure irait dans le sens d'une amélioration de la prise en charge des élèves. Faire déplacer un enseignant pour quelques heures coûte cher à l'administration (heure de décharge et frais de déplacement), augmente les risques routiers et épuise les personnels. De fait, nous constatons ça-et-là que des collègues se résignent de plus en plus à demander un temps partiel alors qu'ils n'en avaient pas le projet afin d'éviter un premier ou un second complément de service. C'est, pour la FSU, le signe symptomatique de la pénibilité invisible du métier d'enseignant que l'on ne peut ignorer. Enfin, nous contestons les compléments de service qui n'ont pour origine que l'objectif d'entrer dans un ratio d'HSA et nous demandons que les cas qui perdurent dans le projet de compléments de service fasse l'objet d'un examen afin de permettre d'annuler ces compléments de service.

Pour finir, à la lumière des annonces en cours et des discussions sur les ORS des enseignants, mais aussi des conditions de travail et de rémunération des personnels de toutes catégories de l'Éducation Nationale et de toute la fonction publique, la FSU, dans un cadre intersyndical, appelle l'ensemble des personnels et y compris ceux de la DSDEN (!) à se mobiliser le jeudi 9 avril 2015 par la grève et des manifestations à Paris et en province.